



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août, à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS
TECHNIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES ET NETTOYAGE DES VITRES -
AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 2 POUR LE
LOT 6 : VERIFICATION ET MAINTENANCE DU MATERIEL DE LUTTE CONTRE
L'INCENDIE**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 25 septembre 2020 pour une remise des offres le 28 octobre 2020.

Les prestations sont réparties en 7 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Vérification des installations électriques et gaz
02	Maintenance des ascenseurs et monte charges
03	Vérification des dispositifs d'ancrages (points d'ancrages, lignes de vies)
04	Prestations de nettoyage des vitres
05	Maintenance des installations de chauffage et de ventilation
06	Vérification et maintenance du matériel de lutte contre l'incendie
07	Maintenance corrective de l'étanchéité des toitures terrasses

Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : DEKRA pour un montant estimatif de **16 040,20 € HT.**
- Lot 2 : IUMANA pour un montant estimatif de **27 720,00 € HT.**
- Lot 3 : DEKRA pour un montant estimatif de **2 160,00 € HT.**
- Lot 4 : GROUPE APR pour un montant estimatif de **105 074,48 € HT.**
- Lot 5 : HERVE THERMIQUE pour un montant estimatif de **98 372,00 € HT.**
- Lot 6 : CHRONOFEU pour un montant estimatif de **7 572,10 € HT.**
- Lot 7 : ECOTOIT pour un montant estimatif de **20 706,50 € HT.**

Le marché notifié le 15 décembre 2020 a été attribué à la société SARL CHRONOFEU (33370 YVRAC) pour un montant estimatif de 7 572,10 € HT.

Le marché a fait l'objet d'un précédent avenant.

L'avenant n° 1 avait pour objet l'arrêt des prestations de vérification du matériel de lutte contre l'incendie au Centre Yves Dréau, situé Avenue de Monein 64150 MOURENX, car la communauté de communes de Lacq-Orthez n'assurait plus la gestion de ce site. L'interruption de ces prestations a entraîné une moins-value de 96,60 € HT du montant initial du marché. Après modification le nouveau montant du marché était de 7 185,70 € HT.

L'avenant n° 2 vise à accepter la nouvelle offre de la société concernant la maintenance du matériel de protection incendie, qui se présente comme suit :

64150

MOURENX

Date

29/07/2022

Rep.

VL

Affaire

Folio

1

Réf. pièce :

VERIFICATION ANNUELLE DE VOS COFFRETS DE RELAYAGES ET SADAP-LE MIX

Date liv :

TOUS VOS COURRIERS

OU CHEQUES SONT A ADRESSER AU SIEGE

Mode de règlement / Echéance

VIREMENT 60 JOURS

Code	Désignation	Qté	Prix	Rem	Prix	Total
	EN REPONSE A VOTRE DEMANDE Conformément à la réglementation des ERP VERIFICATION ANNUELLE DE VOS COFFRETS DE RELAYAGES ET SADAP CETTE VERIFICATION DEVRA ETRE COORDONNEE AVEC LA VERIFICATION SSI					
VCRMD	VERIFICATION COFFRET SADAP COMPRENANT VERIFICATION BATTERIES ET CHARGEURS	5	45,36		45,36	226,80
VCRMD	VERIFICATION COFFRET DE RELAYAGE COMPRENANT NETTOYAGE VERIFICATION DU FONCTIONNEMENT PRESOSTAT Déplacement Offert	5	67,25		67,25	336,25
	Le présent devis est fait sur la base d'une toiture plate de type bac acier ou équivalent, toutes vérifications sur toitures différentes feront l'objet d'un devis complémentaire pour la mise en sécurité des personnels intervenants Le présent devis est réalisé selon les éléments en notre possession et l'état visible du site. Tout vice caché ou non visible pourra entraîner une modification (devis complémentaire) ou éventuellement l'annulation du devis initial. Toute prestation non mentionnée est en sus ASPECT SECURITE : UTILISATION DES E.P.I.-BALISAGE ZONE TRAVAUX					
Le présent devis est établi selon les éléments transmis par le Client. Pour les extincteurs, devis réalisé suivant la NFPS 01 922. Toute dissimulation d'information impactant les préconisations, ne saurait engager la responsabilité de CHRONOPEUL. Date de validité de notre offre : 3 mois. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bordeaux est seul compétent. Si vous bénéficiez du taux de TVA réduit, merci de nous transmettre l'attestation de justification. Le taux de TVA sera ajusté à celui en vigueur à la date de facturation		Total Brut		563,05		
		Frais divers (FFF) :		0,00	Port :	0,00
		Net H.T.		563,05		
		% T.V.A. 20,00		112,61		
		Total T.T.C.		675,66		
		Acompte				
		Net à payer		675,66 €		

BON POUR ACCORD (date, nom du signataire, tampon et signature)

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 2 pour le lot 6.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Mme

Patrice LAURENT

